

Nous sommes certains que notre Direction se Préoccupe aussi bien de notre pouvoir d'achat que de la crise COVID 19.

Suite aux grèves organisées les 29 et 30 novembre 2022, les NAO (Négociations annuelles obligatoires) 2023 sont reparties.

Coronavirus : informations et recommandations



Cette rubrique nous permettra de vous donner de l'information régulière. Nous vous invitons également à consulter le site du gouvernement qui est mis à jour régulièrement.

Adresse de contact pour toute question : info.coronavirus@socotec.com

La France connaît un indéniable regain épidémique avec une 7ème vague ...

07/07/2022

La France connaît un indéniable regain épidémique avec une 7ème vague de Covid-19 et la présence de nouveaux variants sur le territoire. Aussi, nous attirons votre attention et en appelons à votre vigilance sur les points qui suivent :

- > Vigilance accrue pour les personnes vulnérables
- > Port du masque dans les transports vivement recommandé
- > Limitation des risques d'exposition en évitant les rassemblements
- > Suivi des recommandations des autorités sanitaires quant à la vaccination

En cas de symptômes, informez votre manager et suivez les consignes de test et d'isolement disponibles [sur le site Ameli](#)

▶ **M. BOTIN, membre de la cellule de crise COVID 19 :**
Juste pour info, nous en sommes à la 9ème vague 😊

▶ **M. BOTIN, initiateur de la crise sociale à Socotec :**

La 8ème et la 9ème vague sont passées aux oubliettes tout comme nos augmentations durant ces années 😞

▶ **La CGT Demande, entre autre**

➤ Des garanties de rattrapage du coût de la vie :

Négociation d'une enveloppe d'Augmentation Générale pour tous les salariés à minima à la hauteur de l'inflation définie à 6%, et distribuée proportionnellement suite à l'augmentation générale de 1000 € qui reste une avance faite sur l'enveloppe des NAO 2023.

En cette année exceptionnelle d'inflation, cette première revendication nous paraît essentielle. Elle sera en tout cas un préalable à la signature de la CGT.

A la Direction ensuite si elle le souhaite, de distribuer une enveloppe d'Augmentation Individuelle allant au-delà de l'inflation et donc de l'Augmentation Générale négociée.

Pour exemple :

salaire annuel Brut	salaire mensuel 13 mois Brut	Augmentation 1 000 €	Augment. %	salaire mensuel / 13 mois Brut	augmentation	Inflation 6% Augmentation
24000	1846.15	25000	4.160	1922.95	76.80	1.84 %
26000	2000.00	27000	3.850	2077.00	77.00	2.15 %
28000	2153.85	29000	3.575	2230.85	77.00	2.43 %
30000	2307.69	31000	3.330	2384.54	76.85	2.67 %
32000	2461.54	33000	3.125	2538.46	76.92	2.88 %
34000	2615.38	35000	2.945	2692.41	77.02	3.06 %
36000	2769.23	37000	2.777	2846.13	76.90	3.23 %

La CGT demande la réouverture de réelles négociations sur le pouvoir d'achat et sur des garanties d'évolutions à Socotec Groupe.